

Offre de Mission : Lutter contre les addictions et les comportements à risque chez les jeunes

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	<p>La statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
Structure d'accueil	<p>Centre Municipal de Santé 27 rue Pierre Julien 26200 MONTE LIMAR</p>
Durée de la mission	<p>8 mois, du 25 octobre 2021 au 24 juin 2022 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
Activités principales	<p><u>Afin d'encourager la prise en compte par chacun de son capital santé, le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et animer des ateliers de sensibilisation dans les centres de formation et établissements scolaires ; - Informer les jeunes en répondant à leurs questions et en organisant des expositions itinérantes ; - Favoriser l'accès aux soins en informant sur les consultations "jeunes consommateurs" et par l'accompagnement lors du premier rendez-vous ; - Participation à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes.
Indemnités et avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de 612,97 € (472,97 € versés par l'État et 140,00 € versés par la Ville) ; - Possibilité de chèques déjeuners ; - Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ; - Protection sociale, cotisation retraite ; - Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	<p>Julia MOSCHEN - Chargée de la Promotion du Service Civique 04-75-92-09-96 – julia.moschen@montelimar.fr</p>